

Image not found or type unknown



Licenciement "à la miable"

Par **nonexper**, le **21/09/2008** à **10:40**

Bonjour
Nous avons un employé qui souhaite quitter notre entreprise, cependant, suite a différentes discussions avec ce salarié, il nous apparait préférable pour cet employé qu'il subisse un licenciement.
Nous cherchons donc les causes que nous pourrions donner pour ce licenciement.
Pouvez vous nous aider pour plausible?
cordialement
TW

Par **domi**, le **21/09/2008** à **10:47**

à l'amiable...c'est mieux !
Pourquoi cet employé ne démissionne t-il pas ? je suppose qu'il souhaite conserver ses droits ASSEDIC ? dans ce cas là , envisagez un abandon de poste !
Domi

Par **nonexper**, le **21/09/2008** à **11:00**

Effectivement je viens de découvrir que la rupture a la miable donnait droit aux Assedic que cet employé voulais effectivement conserver.
Si effectivement la rupture a l'amiable donne droit aux Assedic, nous préférons cette solution. il nous reste juste a trouver la manière d'effectuer cette rupture de contrat